

15ème législature

Question N° : 19477	De M. François Ruffin (La France insoumise - Somme)	Question écrite
Ministère interrogé > Culture		Ministère attributaire > Culture
Rubrique > audiovisuel et communication	Tête d'analyse > Soir 3 : le sombre prologue de votre « réforme de l'audiovisuel public » ?	Analyse > Soir 3 : le sombre prologue de votre « réforme de l'audiovisuel public » ?.
Question publiée au JO le : 14/05/2019 Réponse publiée au JO le : 27/08/2019 page : 7682		

Texte de la question

M. François Ruffin interpelle M. le ministre de la culture à propos de la suppression programmée de « Soir 3 » : après les écoles et les maternités, *haro* sur le service public de l'information ? Ce journal télévisé nocturne existe depuis 1978. Depuis 40 ans, c'est le rendez-vous incontournable des « couche-tard » mordus d'actualité. En moyenne l'an passé, chaque journal a attiré 585 000 téléspectateurs. C'est parfois bien plus, comme il y a quelques jours le 30 avril 2019 : 1,5 million de Français derrière leur poste. Au vu de ces performances, il est difficile de percevoir ce qui motive la suppression de « Soir 3 ». « Il ne s'agit pas d'une suppression », pourrait avancer M. le ministre, « mais d'un transfert de l'émission de France 3 vers franceinfo ». M. le ministre pourrait également user d'autres termes de sa « novlangue » en évoquant la nécessité d'une « restructuration », d'une « réorganisation de l'offre audiovisuelle » et autres « mutualisation des moyens ». Après les écoles et les maternités, les postes et les trésoreries, désormais la politique qui se cache derrière ces formules alambiquées est évidente : la destruction des services publics. Ici, celui de l'information. Apprenant la nouvelle par une fuite le 18 février 2019, le Syndicat national des journalistes (SNJ) s'est mis en alerte. Une pétition « le Soir 3 doit rester sur France 3 » a été lancée, avec près de 5 000 signataires à ce jour. Pour Serge Crimino, journaliste politique à « Soir 3 » et représentant du SNJ à l'initiative de la pétition, ce « transfert » n'est que la première étape d'un vaste plan de réorganisation de France Télévisions visant à faire des économies. Cécile Laronce, vice-présidente de la société des journalistes de France 3, évoque quant à elle une « atteinte à la liberté d'expression et à la liberté de la presse sur le service public ». Il lui demande s'il va tuer « Soir 3 » et s'il s'agit d'un sombre prologue à sa « réforme de l'audiovisuel public ».

Texte de la réponse

Dans un environnement audiovisuel bouleversé par la démultiplication de l'offre, le développement des usages non linéaires et une intensification de la concurrence d'acteurs internationaux, le groupe France Télévisions a engagé, en accord avec le Gouvernement, un vaste plan de transformation. L'objectif est de remettre le citoyen au cœur du projet de la télévision publique, de renforcer la valeur ajoutée de ses contenus et son utilité sociale et de s'adapter à la révolution numérique pour s'adresser à tous les publics. Quatre priorités ont été définies pour concrétiser ce projet de transformation : la culture et l'éducation, la proximité, la création française et européenne et l'information. En particulier sur ce dernier axe, et face aux risques de manipulation, l'information de service public doit plus que jamais constituer une référence en matière d'indépendance, de fiabilité, de pédagogie et de mise en perspective des événements. C'est pourquoi, forte de sa rédaction nationale désormais unifiée, de son maillage territorial unique et de son offre de magazines, France Télévisions s'attache, sur ses antennes linéaires, à consolider



ses rendez-vous d'information nationale sur France 2 et France 3 de mi-journée et de début de soirée, à renforcer son offre d'information de proximité et à enrichir la programmation de franceinfo, la chaîne d'information en continu du service public. Au-delà de ces grands objectifs, le ministre de la culture rappelle l'indépendance éditoriale de l'audiovisuel public. Dans cette perspective, la direction de France Télévisions a présenté à ses instances représentatives du personnel la création d'une tranche d'information renforcée sur franceinfo entre 21h et minuit. Ce nouveau rendez-vous, programmé à un horaire accessible et fixe, sera notamment composé d'un journal de 30 minutes diffusé chaque soir à 23h, qui viendra se substituer à l'actuelle édition du Soir 3. En effet, diffusé en moyenne à 23h26 en semaine, à plus de minuit le week-end, le Soir 3 souffre depuis plusieurs années de son horaire tardif et erratique, ainsi que de la concurrence des chaînes d'information en continu. Ce rendez-vous n'attire plus qu'environ 550 000 téléspectateurs en moyenne, pour une part d'audience de 5,6 %, loin des standards de France 3, dont la part d'audience moyenne s'élève à 9,4 %. Le lancement de cette nouvelle tranche d'information sur franceinfo répond ainsi au triple souci d'une meilleure exposition, prévisibilité et visibilité de l'édition d'information du soir de France Télévisions. En outre, cette nouvelle édition, qui sera élaborée par les équipes actuelles du Soir 3 et par la rédaction de franceinfo, aura vocation à faire une large place à l'international et à l'actualité européenne, comme le Soir 3 actuel. Ce projet ne peut donc en aucun cas être regardé comme une « atteinte à la liberté d'expression », mais vise bien à offrir à tous les téléspectateurs une émission d'information approfondie du soir à un horaire fixe sur les antennes du service public.